L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 25 MAI 1899. No. 17

Les vieux generaux.

Vous vous trompez bien, dit le colonel de Marville... Personne ne connaissait mieux que Napoléon les fautes par lui-même commises et ce qu'il eût fallu faire pour les réparer. Je tiens de mon oncle, Jean de Marville, qui servit durant la funeste campagne de 1813, un témoignage de ce que j'avance, et mon oncle n'a jamais menti.

Mon oncle fut le premier qui apporta à l'empereur la nouvelle que Macdonald s'était fait battre sur la Kutzbath. Napoléon, selon sa coutume, accabla le jeune officier de ces questions rapides et nettes comme des pointes de stylet. qui avaient l'inconvénient de déconcerter les timides, mais qui étaient très propres à révéler les esprits prompts et les âmes d'action. Mon oncle répondit comme il fallait; il donna des détails qui surprirent son souverain et qui firent que celui continua l'interrogatoire.

Enfin, tirant l'oreille du jeune homme avec une satisfaction mélancolique:

—Voilà, dit Napoléon, une bonne cervelle, et qui ne serait peut-être pas déplacée à la tête d'une division...

Il soupira, fit quelques pas vifs de droite et de gauche et murmura:

—Que n'ai-je suivi mon projet! J'aurais une armée rajeunie, capable de briser d'un élan cette coalition opiniâtre.

Il regarda fixement mon oncle et, sans doute, avec son intuition si prompte et si sûre, il devina que ce confident-là vaudrait bien le meilleur de ses amis. Et il cédait aussi, je pense à cet invincible besoin de confession qui dompte les âmes les plus énergiques. D'ailleurs, que lui importait! A ce moment terrible de son destin, ce n'est pas quelques paroles qui ajouteraient à la fatalité.

Il reprit d'une voix sombre:

—Toute chose était réparable.. On me reprochera d'avoir brusqué l'affaire russe.. et les idéologues diront aussi qu'il était insensé de joindre au fardeau de mon trône le poids de ces autres trônes que j'ai distribués à ma famille. Ils diront que j'ai obéi à d'obscurs et vains orgueils de parvenu.... à des vanités de Corse barbare. Et cela n'est pas faux, réserve faite de ma clairvoyance. Car je savais agir contre l'intérêt de ma couronne, mais c'est que j'étais sûr de la force de cette France qui me soutenait. Oui, j'étais sûr de sa force. Je la savais invincible sous mon mon commandement. Je lui connaissais des ressources que toute l'opiniâtreté de l'Europe serait impuissante à vaincre, une sève capable d'asservir le vieux continent depuis la Hollande jusqu'à l'Inde. Je guidais enfin cette nation qui saurait toujours réparer les menues sottises que me feraient commettre l'esprit de famille ou les vanités inférieures. Mais je savais aussi qu'il fallait pour cela diriger la France d'une certaine manière, de la manière même qui m'avait servi et qu'avait employée la Révolution. C'était une certitude mathématique. ... Et je me suis exhorté chaque jour depuis mon avènement à gouverner de cette manière. Je ne l'ai pas fait. C'est de cela que j'ai été puni en Espagne, de cela que j'ai été puni en Russie, et de cela que je périrai, peut-être, malgré ma supériorité immense sur les généraux qu'on m'oppose.

Il s'interrompit, gros, jaune, le visage plein de plis tristes, mais étincelant de génie Il regarda encore mon oncle, d'un œil tantôt menaçant, tantôt plein de douceur, et reprit:

—Vous entendez déjà ce que je veux dire: la France doit avoir une armée commandée par des jeunes, telle que je l'ai trouvée lorsque je précipitai mes brigades sur l'Italie A ce prix, elle est invincible. A ce prix, elle aurait chassé sans peine l'Anglais d'Espagne; elle aurait fait de Borodino une victoire si éclatante que la Russie eût demandé la paix. Mon crime est d'avoir reculé sans cesse le rajeunissement de mon armée. Aujourd'hui, je suis entouré de généraux de mon âge; tous ceux qui viennent de perdre la partie, sur la Kutzbach, à Grosbeeren, à Dennewitz, sont des hommes de ma génération.. Si j'avais eu des Hoche, des Desaix, des Kléber, des chefs de vingt-six à quarante ans, chacune des défaites eût été une victoire et nous marchions à grands pas sur Vienne

Il fit un geste de rage; sa voix s'assourdit:

—Et savez-vous enfin pourquoi je n'ai pas rajeuni mon armée? Ce n'est pas non plus (on le dira) par indulgence pour mes vieux compagnons d'armes. C'est moins encore par indolence, par ennui de la nouveauté... C'est par peur. Je n'ai pas osé. J'ai été faible, j'ai été puisillanime. Un fantôme a été continuellement devant mes yeux; il a rempli mes jours et mes nuits d'épouvante. Je n'ai point cessé de craindre le général d'Arcole, de Rivoli, de Marengo et le consul du 18 brumaire. En vain me disais-je que tout avait changé, qu'un jeune vainqueur ne me serait pas plus redoutable que Turenne ou Luxembourg à Louis XIV, la peur a été la plus forte, le souvenir du général Bonaparte a arrêté le développement de l'armée de Napoléon. Telle est la vérité; il n'en est point d'autre.

L'empereur s'arrêta de parler. Son visage était plein de mécontentement et de colère. Ses yeux de feu fouillaient jusqu'au fond de l'âme de mon oncle:

—Ces paroles ne seront jamais rapportées avant ma mort? fit-il d'une voix véhémente.

—J'en fais serment, dit mon oncle. Et mon serment vaut ma vie.

Napoléon parut se fier à cette parole. Il sourit, mélancolique:

—Ils vont, dit-il me forcer à une grande bataille. Je crois pouvoir la gagner et alors il ne sera pas encore trop tard. Je pourrai refaire la France en lui demandant des hommes neufs... Si non...

Il fit un geste vague. Il tomba dans une rêverie profonde, puis, relevant ses grands yeux gris:

—Allez! Votre espérance se confond avec la mienne... Si je gagne la parti, vous la gagnerez...

Il la perdit, hélas! et mon oncle ne commanda jamais qu'un escadron...

J.-H. RUSNY.

En Chine.

Le Tsong li Yamen a informé le ministre de Russie à Pékin, M. de Giers, que le gouvernement chinois était dans l'impossibilité d'accorder les demandes faites mercredi dernier par la Russie au sujet d'une concession pour la construction d'un chemin de fer qui relierait Pékin à la ligne de la Mandchourie

Jamais, depuis la prise de Port Arthur par la Russie, le gouvernement chinois n'avait été aussi agité au sujet d'une demande de concession. On ne sait pas si M. de Giers a indiqué la route que suivrait la nouvelle ligne; quelques fonctionnaires ont dit que la Russie avait seulement donné avis qu'elle demanderait une concession de ce genre, et d'autres assurent une ligne directe de Pékin à Chang Hai Kouan.

Il est certain que la légation d'Angleterre à Pékin n'a pas été informée de la demande de la Russie. La concession en question si elle était accordée rumerait les chemins de fer du nord, pour la consctruction desquels les Anglais ont souscrit des sommes s'élevant à deux millions de livres sterling. Mais il semble qu'il n'est pas possible d'établir une nouvelle route sans nuire à celles que les Chinois ont eux-mêmes l'intention d'établir.

On croit que l'action de la Russie dans cette affaire a pour but de démontrer au monde que la récente convention avec l'Angleterre au sujet des sphères d'influence en Chine, convention qui a été notifiée au gouvernement chinois, n'a pas diminué l'influence de la Russie à la cour de Pékin, et qu'elle a contribué à affermir, parmi les Chinois, le prestige de la Russie compromis à la suite de l'abandon par cette dernière de sa protestation au sujet des chemins de fer du nord.

La Conference.

En dépit des journaux bleus qui ont annoncé que la conférence de Québec s'était ajournée au 2 août pour la forme, et qu'elle ne se réunirait plus, une dépêche spéciale de Washington dit:

"Le sénateur Fairbanks, président de la section américaine de la Conférence chargée de régler tous différends entre le Canada et les Etats-Unis, dit qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle mise en circulation que la Conférence ne reprendrait pas ses travaux.

Les travaux de la Commission, ajouta-t-il, sont restés absolumnet au point où ils ont été laissés lors de l'ajournement et seront repris à Québec le 2 août.

D'un autre côté le ministère des colonies à Londres fait la déclaration suivante:

'Les négociations n'ont jamais été interrompues ni même mises en péril de l'être depuis l'ajournement de la conférence. Si les délibérations se continuent d'une façon aussi amicale qu'elles l ont été jusqu'à présent, sir Julian Pauncefote trouvera à son retour un traité tout prêt à signer, un traité couvrant toutes questions en dispute."

Notes Editoriales.

Il y a actuellemnet une agitation considérable parmi certains libéraux au sujet du traitement par le gouvernement d'un certain employé, dont un grand nombre de membres de sa famille ont été d'une grande aide aux deux gouvernements fédéral et provincial, pour leur succès.

La chose est sous considération par le gouvernement et nous espérons que l'on fera quelque chose pour lui rendre justice, de façon à écarter toute pleinte ultérieure.'

On attend avec anxiété la date de la grande assemblée conservatrice à Winnipeg, à laquelle doit se rendre M. Hugh John McDonald, sur l'invitation de M. J. B. Lauxon, pour y déclarer sa politique future envers la minorité!

Les Ecussons sont déjà préparés! ils portent en lettre d'or sur fond bleu: ' Remember Bagot."

Obituaire.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Laurin, victime d'une explosion dans la mine où il travaillait à Portage du Rat. Son beau frère M. John Désautel, prevenu par dépêche, est parti immédiatement pour le Portage. Nous offrons nos compliments de condoléance à la famille.

Concert--Theatre.

L'on annonce pour la semaine prochaine au "Grand," une série de représentations du plus grand intérêt, par la Compagnie d'opéra "Metropolitan." Le répertoire comporte un grand nombre d'opéras commiques célèbres. Aussi lundi et mercredi nous donnera "Bohemian girl," mercredi et jeudi "Olivette," vendredi et samedi, Mikado, et aussi samedi en matinée, la Mascotte.

L'on voit par le seul titre de ces pièces si connues et aimées du public, quel succès attend la Cie Métropolitan, d'autant qu'elle se compose d'artistes soigneusement choisis et tous excellents.

Nous relevons dans la gazette officielle du Canada la nomination de M. Eug. Richard, gérant du Fit Reform, comme lieutenant au 90e régiment de volontaire à Winnipeg. Nos sincères félicitations au nouveau promu.

M. Lévêque, Commisaire des Sauvages à Portage du Rat, a passé plusieurs jours à Winnipeg cette semaine.

Mgr. Langevin prêchera dimanche prochain à 7½ p. m. à l'église de l'Immaculée Conception.

Nous apprenons la nomination de M. F. Gauthier comme aeant consulaire de France en remplacement de M. Richard, qui habite maintenant Montréal.

Dimanche prochain, à 3h., réunion de la Société St.-Jean-Baptiste de Winnipeg pour régler les détails de la célébration de la fête annuelle. La messe sera célébrée à l'église Ste.-Marie, le Rév. M. Cherrier officera. Monseigneur Langevin fera le sermon de circontance.

M. A. A. C. LaRivière, M. P. est revenu d'Ottawa lundi dernier.

En raison des réparations que subissent les bâtiments, le bureau des terres de la Couronne est transféré momentanément à côté, dans l'édifice de la Trust et Loan Cie.

Les scieries de M. Sprague ont commencé leurs opérations, les premiers logs sont arrivés.

La plus grande activité règne actuellement à Winnipeg; de nombreux édifices sont en voie de constr ction; des travaux importants vont également être faits pour améliorer le voirie.

Faites faire votre photographie à la "Stamp Photo Gallery," ces photographies de la dimension d'un timbre, sont remarquablement réussies et ne coûtent que 25c. la douzaine. Tout le monde voudra en avoir.—530½ rue Main.

La Société française "La Gauloise" a fait choix d'un local pour y tenir ses séances et servir de salle de lecture à tous ses membres. C'est au-dessus du magasin de MM. Burke, rue Main.

Là gazette officielle du Manitoba contient la liste des terres à vendre dans la Municipalité de Woodland, pour arrérages. La vente aura lieu le mercredi 21 juin à 1 h de l'après midi, au Trinity Hall, avenue du Portage à Winnipeg.

Avis de Cour de Revision.

DIVISION ELECTORALE DE ST.-BONIFACE

Canada, Province de Manitoba. Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Révision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Révision de la liste des électeurs de la dite Division savoir:—

Pour les subdivisions de votation Nos. 9 et 10 comprenant 1o toute cette partie de la Paroisse de Ste.-Agathe au nord du lot 532 (inclusivement) sur le coté Est de la Rivière Rouge et du lot 529(inclusivement) sur le coté Ouest de la Rivière Rouge, étant toute cette partie de la dite Paroisse comprise dans la dite Division Electorale, et 2o le Township fractionné 7 dans le rang 3 Est, — Mercredi, le 28 ième jout de juin A. D. 1899, a 4.30 heures de l'après-midi, à la résidence de Mousieur Azarie Gauthier, dans le village de Ste.-Agathe.

Pour les subdivisions de votation Nos. 7 et 8 comprenant 1o la Paroisse de St.-Norbert, et 2o les Townships fractionnés 8 et 9 dans le rang 3 Est, — Jeudi le 29 ième jour de juin A. D. 1899, à 1.30 heure de l'après-midi, à la résidence de Monsieur C. H. Pacaud. dans le village de St.-Norbert.

Pour les subdivisions de votation Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, comprenant 1o la ville de St-Boniface, 2o, la Municipalité rurale de St.-Boniface, 3o les deux milles extérieurs des lots 47 à 63 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, et 4o les deux milles intérieurs des lots 64 à 71 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, — Lundi, le 3 ième jour de juillet A. D. 1889 à 8 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville dans la Ville de St.-Boniface.

Toutes personnes étant ou prétendant être électeurs, et toutes personnes agissant au nom d'un autre qui est ou prétend être électeur, et qui désire que des modifications soient faites à la dite liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 1er jour de mai A. D. 1899

EUG. PARADIS,

Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision,

Résidence:—Avenue Provencher, St.-Boniface.

Bureau de Poste:—Boîte 118, St.-Boniface.

L'Echo de Manitoba

JEUDI, MAI 25, 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

Colere et demence.

Pour inspirer à leurs enfants l'horreur de l'ivrognerie, les Romains, nous apprend l'histoire, les menaient voir des esclaves ivres.

De ce spectacle, les jeunes romains remportaient un dégoût si profond, que plus tard l'évocation seule de ce souvenir suffisait pour les éloigner de ce vice dégradant.

Comme l'ivresse, la colère transforme l'homme en un être inconscient ; comme l'ivresse, elle obscurcit le cerveau, annihile l'intelligence. La brute humaine dans ce désarroi de la pensée, dans cette éclipse de la volonté, apparait alors avec toute l'impudeur de ses vices : maitresse absolue, elle étale sans vergogne les honteuses passions qui bouillonnent dans le tréfonds obscur de l'individu

Le dégoût qui se dégage d'un tel spectacle est une salutaire leçon, et l'on ne peut que gagner à l'étaler aux yeux des honnêtes gens pour les prémunir contre de telles dégradations.

A ce titre, l'article paru dans le "Manitoba" du 17 mai et signé du pseudonyme de XXX, peut servir d'enseignement à tous les gens sensés : ils y verront jusqu'à quel degré d'abaissement peut conduire la colère.

C'est bien en effet la colère, une colère noire, qui manifestement a inspiré le personnage anonyme dont il faut encore aujourd'hui nous occuper, malgré la profonde répulsion qu'il nous inspire.

S'il ne s'agissait que de notre seule personne, nous dédaignerions de répondre aux menaces calomnieuses où se réfugie sa rage impuissante.

On ne répond que par le mépris aux calomnies d'un personnage anonyme. D'ailleurs, comme homme, comme citoyen, comme patriote, notre passé, Dieu merci, défie la souillure des jets de bave calomnieuse que peuvent éjaculer de pareils personnages.

Il n'en est pas moins nécessaire de retenir cette lâche tentative, car abstraction faite de notre personnalité, et de celle de "tous ceux qui font la ronde dans notre sentier," cette manoeuvre constitue l'aveu de l'impuissance où se trouve le nommé XXX à nous répondre

Il faut être en effet bien dénué d'arguments, bien acculé au mur pour chercher dans la basse calomnie une arme contre ses adversaires ; le fait seul de cette manoeuvre désespérée constitue l'aveu le plus complet d'impuissance.

Aussi bien, le procédé n'est pas pour nous surprendre, car pendant des années nous avons vu se dérouler ce même spectacle. Pendant des années, l'injure et la calomnie ont été les armes favorites, on pourrait dire exclusives dont les les X qui gravitent autour du "Manitoba" se sont servi contre quiconque avait l'audace de se dire libéral.

L'on allait chercher dsns la vie privée des particuliers tout ce qui pouvait fournir un semblant de prétexte à cette campagne de diffamation, et lorsque les prétextes manquaient, l'on s'en prenait aux tendances possibles. l'on avait recours aux insinuations.

Comme le chien retourne à son vomissement, ces gens-là devaient infailliblement retourner à leurs honteux procédés.

La crainte seule a pu les retenir un instant, mais la crainte s'est effacée sous l'amertume du ridicule dont ils se sont vu couverts ; car le ridicule produit sur les sots le même effet que la cape rouge sur le taureau lâché dans l'arène : le ridicule les exaspère, les aveugle, les rend déments.

Or, c'est justement la rage de se voir bafoué et couvert de ridicule, c'est la rage de voir démasquer l'inanité de ses procédés, c'est la rage de voir percer à coups d'épingles l'outre creuse de sa rhéthorique fallacieuse, qui a exaspéré le triste sir aux trois XXX.

Mais cette fois encore, sa colère l'a mal inspiré. Jusqu'à ce jour la coterie indigo affectait de combattre exclusivement le liberalisme religieux, espérant ainsi discréditer par synonymie le libéralisme politique, mais dans le feu de la colère, le masque mal attaché est tombé :

In ira veritas.

En effet, voici ce qu'on proclame : " c'est une pure subtilité de distinguer, dans l'occasion, entre le libéralisme politique et le libéralisme religieux."

Voilà la thèse que prétend soutenir l'auteur trois fois mystérieux, et pour cela il a recours aux artifices mille fois rebattus par ses devanciers.

Il procède par insinuation, il affecte une noble indignation des mots les plus simples, il suspecte les intentions, il fait enfin un procès de tendances dont son imagination seule fait tous les frais.

C'est un ramassis de tous les vieux clichés qui ont servi depuis trente ans à la "bonne" presse dans sa lutte contre les libéraux.

Suivant M. XXX, le libéralisme ne poursuit d'autre but que le renversement de la religion, "l'abolition de notre langue," la "violation de la constitution, "l'asservissement de tout un peu-"ple. Il mène à la déchéance "religieuse, nationale et poli-"tique." !!!

Et ce n'est pas seulement, notez-le bien, le libéralisme tel qu'on l'entend à "l'Echo." mais "de Winnipeg à Ottawa, le libéralisme tient le même langage, vise au même but."

Tout cela est profondément ridicule, et fera hausser les épaules à tout homme impartial.

"Qui veut trop prouver ne prouve rien," dit un vieux proverbe.

M. XXX pourrait avec profit méditer cette vérité.

Est-il bien nécessaire de relever de pareilles insanités ? nous ne le croyons pas,—ce serait vraiment y attacher trop d'importance.

Il suffit de les citer pour que le bon sens populaire se charge d'en faire bonne justice.

Mais il est, par contre, une autre catégorie d'allégations mensongères aux quelles nous tenons à opposer le démenti le plus formel : ce sont celles qui ont pour but de représenter "l'Echo," comme hostile à la religion et à l'influence du clergé

Depuis longtemps, nos adversaires ont eu recours à la calomnie pour nous combattre dans l'ombre C'est si facile de s'en aller répétant que notre journal est anti-religieux On dit cela avec une petite moue de dédain ; on prend un air de consternation indignée, et cela suffit. Pas n'est besoin d'apporter de preuves.

Certes, tous ne se laissent pas prendre à ces airs hypocrites, mais chez ceux qui ne sont pas renseignés, la calomnie fait son effet.

C'est monsieur X qui l'a dit, on en demande pas plus long.

Eh bien ! aujourd'hui que l'accusation est publique, nous sommes heureux de pouvoir enfin profiter de l'occasion qui nous est offerte pour flétrir ces lâches manoeuvres.

Nous mettons la collection de "l'Echo" à la disposition de tous les messieurs X et Y, et nous les défions de citer un seul article parn dans nos colonnes éditoriales qui puisse de près ou de loin justifier de telles accusations contre notre journal.

Allons. les vertueux anonymes, l'occasion est propice, la lice est ouverte, et nous vous y attendons de pied ferme.

Nous ne vous craignons pas, car la vérité est toute autre, et vous le savez bien.

Vos belles protestations, vos dythyrambes en l'honneur de l'influence du clergé n'ont d'autre but que de servir vos intérêts personnels.

Vous prétendez au monopole de la religion et du patriotisme, vous vous donnez pour les seuls défenseurs de l'autel et de la patrie, vous refusez de croire au patriotisme, à la sincérité, à la loyauté de vos adversaires, afin de détourner à votre profit exclusif une influence qui est votre dernier espoir. "spes unica," dans la solitude où vous a laissé la désertion de l'opinion populaire.

La religion est pour vous un champ que vous prétendez exploiter.

Mais même, en admettant que vous soyez sincères, votre exagération des sentiments les plus respectables, votre fanatisme extravagant, n'en constituent pas moins un danger pour la Religion elle-même.

Vous lui faites plus de tort avec votre intransigeance mesquine, odieuse, que ses ennemis mêmes ; et c'est pour elle une véritable disgrâce que d'être défendue par de si maladroits amis.

En voulez-vous un exemple ? nous citons vos propres parol s : "Sa mission (à l'Echo) est d'é-"manciper le peuple canadien, "de lui donner la liberté civile."

C'est ainsi que vous concluez, après nous avoir accusés "d'inju-"rier et de combattre le clergé, "de saper par leurs bases nos "institutions et nos traditions "nationales."

Ainsi donc, selon vous, réclamer la liberté civile pour le peuple canadien, c'est injurier et combattre le clergé ! c'est saper les institutions nationales !

Eh bien, là, vrai, il est bon que nous sachions au moins une fois ce que vous pensez, cela peut-être fera comprendre à nos concitoyens ce qu'ils peuvent attendre de vous !

Vous avez donc bien peur de la liberté, bonne gens ! peut-être n'avez-vous pas tout-à-fait tort, car le jour où tous seront à même d'apprécier sainement et en parfaite connaissance de cause, les fanatiques intransigeants de votre espèce n'auront plus qu'à disparaître, s'ils ne veulent pas être balayés par le bon sens populaire.

Certes oui, c'est notre mission de revendiquer la liberté civile pour le peuple canadien, et, ne vous en déplaise, nous nous en glorifions.

Non seulement tout le peuple est avec nous sur ce chapitre-là, mais même ceux que vous compromettez avec tant de désinvolture par vos folles protestations sont, nous en sommes persuadés, en faveur de cette liberté civile qui vous indigne.

Nous avons meilleure opinion que vous de notre clergé, nous le croyons trop sincèrement attaché à l'avenir de notre peuple pour le croire hostile à cette émancipation civile qui est la consécration de la maturité d'un peuple.

Nous pouvons différer parfois d'opinion d'avec certains membres du clergé sur la conduite à suivre en politique, mais nous le respectons infiniment plus que vous, car nous le savons parfaitement incapable d'une pareille hostilité contre une chose si rationnelle et si sage.

Allons, votre zèle vous emporte trop loin, bonne gens, vous devenez sensiblement COMPROMETTANT pour vos amis, et nous doutons qu'ils soient très-flattés de se voir attribuer de semblables opinions.

U seul mot, pour finir.

Bien involontairement sans doute, et sans même vous en apercevoir, vous nous adressez un compliment qui nous touche profondément.

Parlant de "l'Echo," vous dites : " à quel propos vient-il nous corner dans les oreilles son libéralisme ? "

" C'est toujours, à propos de quelque thèse tenant par un côté quelconque aux principes fondamentaux de l'organisation sociale ou religieuse.....",

Vous ne pouviez faire un éloge plus complet de notre journal ! En effet, messieurs XXX, nous tenons à honneur de ne nous occuper que des principes ; ce n'est que par accident et lorsque nous y sommes forcé que nous descendons à nous occuper des personnes, comme aujourd'hui.

Encore une fois, cet éloge nous est précieux, car un semblable témoignage arraché à la malveillance ennemie par la force de l'évidence, est une consolation pour nous et un encouragement à continuer le bon combat.

Un compliment en vaut un autre, et pour nous acquitter de cette dette, nous souhaitons pouvoir un jour oa l'autre adresser au "Manitoba," pareil éloge est tout à la fois un souhait et un conseil salutaire.

Discours de M. Gauvreau

AUX COMMUNES.

(Extrait.)

....

Passons maintenant à la question des écoles du Manitoba. Je la croyais bien finie, et bien réglée. J'aime à être bien conpris, M. l'Orateur, quand je dis que je la croyais bien finie et bien réglée, je veux parler quant à ce qui regarde l'action future du parlement fédéral. Je la croyais transportée sur le terrains local d'où elle n'aurait jamais dû sortir pour le bien du pays ; mais j'avais compté sans la nécessité qu'il y a pour quelques politiciens, de la ressusciter, de la galvaniser, si je puis m'exprimer ainsi, non pour donner plus de droits qu'ils n'en ont a nos compatriotes, mais pour essayer de garder ce qui leur echappe c'est-à-dire le vote de leurs électeurs qui commencent à croire que nous en avons assez de ces luttes, de ces polémiques qui entravent l'essor de notre pays vers les régions sereines de la paix, de l'entente au sein desquelles on peut travailler tous ensemble à l'agrandiisement et au développement de la richesse de la patrie commune, cette patrie qui vient à peine de briser ses entraves coloniales pour devenir un pays indépendant, vivant à l'ombre du drapeau d'une des plus grandes nations du monde civilisé, l'Angleterre.

J'espère que l'expérience du passé va servir de leçon à mes honorables amis de l'opposition. Ils ont voulu jouer double jeu dans cette question des écoles séparées du Manitoba, devant les électeurs de la province de Québec. J'appellerai l'attention de mes honorables amis de l'opposition sur l'extrait suivant puisé dans le journal "La Vérite", de 1896, lors des élections générales. Cet article est intitulé : "En partie double." Je me permettrai de lire cette citation de "La Vérité," journal plutôt conservateur que libéral.

"Beaucoup de catholiques se diront : puisque sir Charles Tupper lui-même declare que M. Laurier ira plus loin que lui dans le sens de la justice, votons pour Laurier.

"Que voulez-vous faire avec un parti politique qui a des idées aussi étroites, aussi mesquines ? Ce parti conservateur d'aujourd'hui ne paraît ambitionner qu'une chose : la conservation du pouvoir à n'importe quel prix, et ne semble redouter qu'une chose : l'arrivée du parti adverse au capitol. Toutes les autres questions sont pour lui secondaires."

Ailleurs, le même journal ajoutait :

"Dans les autres provinces, les chefs conservateurs combattent M. Lanrier en le présentant comme trop favorable aux prétentions de la minorité manitobaine, comme hostile au bill Dickey, parce que ce projet de loi ne va pas assez loin dans le sens des catholiques.

"Mais nous avertissions le parti conservateur que cette manière de faire la lutte en "partie double" est peu honorable ; et bien qu'elle puisse paraître habile, elle fera plutôt du bien que du mal à M. Laurier."

La leçon est venue sous la forme d'une défaite écrasante. Espérons qu'elle portera des fruits pour l'avenir. A tout événement, j'espère que les discussions soulevées par l'opposition à propos de ce sujet sont les derniers échos affaiblis d'une lutte qui s'éteint. S'il existe quelque part des griefs, laissons parler les voix autorisées du pays, et nous verrons ce que nous aurons à faire pour le bien public, ou bien qu'on nous offre un règlement plus satisfaisant que celui qui a été accepté et nous verrons encore. Comme ce règlement ne parait pas donner satisfaction à l'honorable député de Champlain (M. Marcotte), qui semble s'être donné la spécialité de traiter la question des écoles séparées du Manitoba, il pourra peut être proposer un vote de non confiance, secondé en cela par son collègue et voisin, l'honorable député de York ouest (M. Clark Wallace), et nous verrons alors de quel côté seront les surprises.

Les fetes de Jeanne d'Arc.

De bruyantes acclamations, telles que l'on n'en avait entendu dans la cathédrale d'Orléans depuis l'épiscopat de Mgr. Dupanloup, ont retenti hier sous les voûtes de l'édifice sacré lorsque Mgr. Ireland a terminé la péroraison de son brillant panégyrique de Jeanned'Arc, panégyrique qui a duré deux heures. Voici sa péroraison :

"Monseigneur, en invitant un évêque américain à rendre hommage à Jeanne d'Arc, vous proclamez son nom au-delà de l'Atlantique, vous l'offrez à la vénération de millions de personnes, vous la placez sur un piédestal

Departement de l'Agricultu e.
(Division de la Laiterie.

- Winnipeg, 15 Mai 1899.

AVIS AUX FABRICANTS DE FROMAGE DE MANITOBA.

1.—Exigez des patrons de votre fromagerie qu'ils fournissent du bon lait, parfaitement propre. Donnez leur tout l'aide en votre pouvoir pour qu'il en soit ainsi.

2.—Faites tout en votre pouvoir pour obtenir que vos patrons vident le petit-lait hors de leurs récipients à lait, aussitôt arrivés chez eux ; qu'ils lavent et nettoyent soigneusement ces récipients aussitôt qu'ils sont vidés. Le petit lait ne devrait point être transporté dans les mêmes récipients que le lait.

3.—Ayez soin de vous procurer pour votre fromagerie, de la présure, du colorant, du sel et des bandes de la meilleure qualité.

4.—Mettez deux onces de colorant pour 1,000 livres de lait quand les vaches ne vont point au paccage, et une once et demie dès qu'elles sont au paccage. "N'employez point de colorant vieux."

5.—Mettez trois onces de présure pour 1,000 livres de lait durant Mai et Juin. Passé ce temps, deux onces suffiront "N'employez point de vieille présure."

6.—Mettez deux livres de sel pour 1,000 livres de lait en Mai ; deux livres et demie en Juin et Juillet ; deux livres et trois quarts en Août ; et pour Septembre et Octobre, mettez-en trois livres.

7.—Ne manquez point d'avoir un poêle dans votre chambre de maturation, et maintenez la température régulière entre 65o et 70o. Faites un peu de feu dans votre poêle durant les nuits froides. Veillez y bien.

8.—Ne manquez de retourner le fromage dans la presse, quand vous le mouillez, et le lendemain encore ; employez largement de l'eau pure et chaude pendant cette opération. Prenez toutes les précautions possibles pour que tout fromage qui entre dans la chambre de maturation soit propre, parfait et de dimension uniforme.

9.—Pour conserver votre propre réputation de fabricant de fromage, ne permettez pas qu'aucun fromage quitte votre fabrique avant qu'il ne soit complètement mûr, à votre avis. Conservez votre fromage pendant au moins vingt jours ; un mois sera préférable. L'homme qui insiste pour avoir votre fromage dans un état de maturation incomplète, ne doit point être consideré par vous comme un ami, vous vous en apercevrez un jour.

10.—Ne manquez pas d'avoir un thermomètre exact pour tous vos besoins. Le Surintendant a des thermomètres éprouvés et règlera les vôtres avec plaisir. Envoyez-les au département de l'Agriculture (division de la laiterie), ou présentez-les au surintendant lorsqu'il visitera votre manufacture.

Votre dévoué,
C. C. MACDONALD,
Surintendant de la Laiterie.

L'Allemagne au congres de la Haye.

—Un parti assez nombreux de sceptiques raille d'avance les résultats de la Conférence de la Paix. Afin qu'il n'y ait à ce sujet aucune équivoque, le gouvernement russe est décidé à insister de toutes ses forces pour que la plus large publicité soit donnée aux travaux des délégués.

Le tsar entend ainsi que l'opinion publique n'ignore pas la nation qui aura mis entrave à l'accomplissement de son projet.

Pour le moment, la puissance la plus hostile par ses manifestations au principe même de la conférence est sans contredit l'Allemagne, qui poursuit d'inutiles armements avec une ostensible activité et qui désigne pour la représenter à La Haye deux adversaires résolus du projet russe.

Cette attitude a été fort remarquée en Russie et y a provoqué, dans les sphères officielles notamment, un mécontentement évident.

Le directeur des "Moskovskia Viedomosti, qui est un des meilleurs amis du comte Mouraviev et qui, à ce titre, peut passer pour refléter l'opinion officielle (d'autant qu'il occupe une situation à ce point importante qu'on lui a offert, il y a peu de temps, un sous-secrétariat) s'exprime ainsi à ce sujet :

"Les délégues allemands, MM. Stengel et Zorn, sont, tout d'abord, d'une entière incompétence pour discuter les questions posées au Congrès.

L'un est professeur de droit canonique à Munich, l'autre à Kœnigsberg.

Néanmoins, leur choix n'indique pas peut-être une hostilité directe de l'Allemagne au projet généreux du tzar. Il n'est peut-être que le signe de l'absence à Berlin de toute confiance dans les résultats de la conférence. Il est vrai, d'autre part, que M. Stengel, dans son livre la "Paix Eternelle," montre que cet idéal est inaccessible, tandis que M. Zorn, ce qui est plus grave, enseigne que les engagements internationaux ne lient aucunement les Etats qui les ont pris.

Certes, l'Allemagne est un état militariste par excellence et on comprend que le gouvernement soit jaloux de sa liberté d'action sur ce champ. Il est vrai que l'opinion publique en Allemagne n'est pas du même avis. Deux meetings populaires à Munich et à Fransfort ont désapprouvé la méfiance des milieux gouvernants berlinois et déclaré que la nomination de MM. Stengel et Zorn était un véritable forfait ; les assistants exprimaient leur reconnaissance au tsar.

Il est à espérer que le gouvernement berlinois, en examinant attentivement la deuxième note circulaire du comte Mouraviev, reviendra à de meilleurs sentiments sur le véritable but de la conférence. Il comprendra alors aussi, en songeant aux divers événements, combien la réussite de ses travaux serait avantageuse pour l'Allemagne.

Les journaux berlinois recommencent à parler de la nécessité d'une augmentation considérable de la flotte, en prévision d'une guerre avec l'Angleterre. Au lieu de cet expédient coûteux, la prochaine conférence lui offre un moyen de se défendre avantageusement dans une guerre pareille sans grands frais.

Jamais l'Allemagne ne pourra songer à égaler l'Angleterre au point de vue de la marine de guerre. Une guerre maritime lui serait désastreuse, car elle ruinerait entièrement sa marine marchande et son commerce maritime qui est considérable. Or, un des points du programme communiqué par le gouvernement impérial a justement en vue la soustraction du commerce et de la propriété privée aux horreurs de la guerre."

Comme on le voit, Guillaume II n'est pas précisément en train de devenir populaire en Russie.

LE CHARBON AMERICAIN.

Le gouvernement français a l'intention de prescrire l'emploi du charbon américain pour les navires de guerre français. Dans ce but le lieutenant de vaisseau de Faramond, l'attaché naval de l'ambassade de France à Washington, a reçu l'ordre de s'enquérir des avantages qui pourraient résulter de l'emploi du charbon américain. Le lieutenant de vaisseau de Faramond a examiné les différentes qualités de charbon employées dans la marine américaine, et il prépare en ce moment un rapport favorable sur ce combustible pour le ministère de la marine française. L'attaché naval de l'ambassade de France est allé à Norfolk et à Philadelphie, et il a pris des renseignements sur les meilleures qualités de charbon employées par la marine américaine. Ayant conféré avec l'amiral Bradford, du service de l'équipement, à propos du combustible en question, le lieutenant de vaisseau de Faramond a été renseigné sur les avantages qui, d'après le département de la marine, résultaient de l'emploi du charbon américain sur les navires de guerre des Etats-Unis. Des lettres de l'amiral Dewey indiquant que le charbon américain est préférable au charbon anglais ont été soumises à l'attaché naval français.

LE TELEGRAPHE SANS FIL.

Les expériences de télégraphie sans fil, qui ont eu lieu dans la Manche à bord de l'aviso Ibis, sous la direction de Marconi, n'avaient pas seulement pour but d'établir la possibilité de communiquer entre la côte et un navire en marche ; il s'agissait aussi de tenter une expérience extrêmement intéressante au point de vue de la défense des côtes.

Jusqu'à ce jour, les communications au moyen des appareils Marconi n'avaient été expérimentées que de la côte anglaise à la côte française, et on ignorait si les ondes hertziennes pouvaient se transmettre avec la même facilité, lorsqu'une zône terrestre s'interposait entre le poste transmetteur et le poste récepteur.

Pour résoudre ce problème, l'Ibis a été mouillé par le travers du port français de Sangatte, à 6 kilomètres environ dans l'ouest de Calais, et on a tenté de mettre son poste en communication avec le poste, également français, de Vimereux, à travers le promontoir de Gris-Nez. Le courant avait ainsi à traverser un espace terrestre de vingt-cinq kilomètres. Cet essai a parfaitement réussi, et, bien que les personnes ayant assisté à cette démonstration aient refusé d'en faire connaître les détails — sans doute pour en réserver la primeur aux ministres de la guerre et de la marine — on est autorisé à croire que les résultats ont été aussi concluants que les précédents, entre Vimereux et le South Foreland.

Avis de Cour de Revision

DIVISION ELECTORALE DE LA VERANDRYE.

Canada
Province de Manitoba.
} Avis est par le présent donné que la cour de revision pour la revision de la liste électorale de LaVérandrye se tiendra, le mercredi le 28 juin à 3 heures p. m., dans la salle Municipale à Lorette, pour cette partie de la liste qui se rapporte a la Municipalité Taché. 2e jeudi le 30 juin à 9 heures a. m., dans la salle d'audience de la cour de comté a St.-Anne pour cette parti de la liste qui se rapporte à la Municipalité da la Broquerie. 3e Vendredi le 30 juin à 3 p. m., au bureau de poste de Chortitz, pour cette partie de la liste qui se rapporte à la Municipalité de Hanover.

Avis est par le présent donné a toutes personnes étant électeurs ou reclamant le droit de l'être et aussi à toutes personnes agissant pour un électeur ou une personne réclamant le droit d'électeur qui désirent certaines modifications à la liste électorale qu'elles devront donner au soussigner, au moins cinq jours clairs d'Avis par écrit avant la Séance de la Cour, de leur intention d'en appeler à la cour de revision, et qu'elles devront être présentes à l'endroit, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus avec leurs témoins et leurs papiers, afin que leurs réclamations puissent être entendues et décidées conformément à la loi.

Daté à Lorette, ce seizième jour de mai 1899.

AUG. GAUTHIER,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc pour la Cour de Revision.
Résidence,—Lorette.
Bureau de poste,—Lorette.

A LA COUR DE CASSATION.

UNE SOLUTION PROCHAINE.

Le président de la chambree civile à la cour de cassation, M. Ballot-Beaupré, continue à travailler très effectivement à son rapport. Il espère d'être en mesure de le déposer à la Pentecôte, de telle sorte que les débats publics du procès en revision Dreyfus puissent commencer lundi, 29 mai.

Si l'on s'en référait uniquement à l'usage, le rapport de M. Ballot-Beaupré ne serait connu de la cour suprême que par la lecture qu'en donnera, en audience publique, le président de la chambre civile. Dans l'affaire Dreyfus. l'usage, à n'en pas douter, sera respecté. Toutefois, il est permis de supposer qu'avant l'ouverture des débats les magistrats de la cour de cassation sauront tous officieusement le sens des conclusions du rapport de M. Ballot-Beaupré

Le dépôt de ce rapport sera effectué au bref de la cour suprême, où le premier président Mazeau et le procureur général Manau en prendront connaissance l'un et l'autre. En même temps que son rapport, M. Ballot-Beaupré déposera un projet d'arrêt dont, séance tenante, il donnera lecture à MM. Mazeau et Manau. Puis en présence de ces deux magistrats, M. Ballot-Beaupré enfermera ce projet d'arrêt dans une enveloppe sur laquelle il apposera son cachet, cachet qui ne sera brisé qu'au jour où, après les débats, les membres de la cour suprême délibèreront en chambre du conseil.

Quant au rapport, il ne sera pas placé sous enveloppe cachetée. Il restera constamment à la disposition de MM. Mazeau et Manau. Ce dernier le consultera à loisir avant de dresser son requisitoire. Le procureur général aura naturellement pleine liberté de combattre les arguments de M. Ballot-Beaupré, ou de se ranger à l'opinion du président rapporteur.

Quel arrêt rendra la cour de cassation ? En dépit des tuyaux "sûrs" qui courent, on ne sait absolument rien à ce sujet.

Mais, sans l'ombre d'un doute, la grande majorité des membres de la cour suprême se ralliera à l'avis—admission de la demande en revision, ou rejet pur et simple—qu'émettra M. Ballot-Beaupré dans son rapport. Il n'est pas à supposer que le président de la cour civile se borne à exposer les faits sans conclure. Les conseiller de la cour de cassation qui, eux, n'ont pu étudier, comme l'a fait M. Ballot-Beaupré, chacune des pièces de l'énorme procédure, attendent les conclusions du président de la chambre civile pour s'y rallier pleinement.

Bref, l'arrêt à intervenir dans le procès en revision Dreyfus sera l'œuvre de M. Ballot-Beaupré.

Le "Temps" a reçu communication des déclarations suivantes qu'a faites a un de ses collaborateurs le garde-des-sceaux Lebret au sujet d'un bruit d'après lequel le gouvernement, dans le cas où la revision du procès Dreyfus serait décidée par la cour de cassation, était résolu à introduire une demande d'annulation de jugement de 1894, qui entrainerait l'ajournement de l'arrêt sur la demande de revision :

"Non, le gouvernement n'a pas cette pensée, et n'a pas d'ailleurs le pouvoir d'interrompre la tâche de la cour de cassation. Je vous prie de répéter que le cabinet n'a pas lié son sort à celui de la revision du procès Dreyfus. Il a trouvé la revision dans l'héritage du gouvernement qui l'a précédé, il n'a pas de parti pris, il est décidé à s'incliner docilement et respectueusement devant l'arrêt, quelqu'il soit, qui sera rendu en toute indépendance par la cour de cassation.

"Dans l'impossibilité d'introduire aujourd'hui une demande d'annulation, sous prétexte d'une soi disant communication des pièces secrètes aux juges de 1894—je mets "soi-disant" car je n'ai pas à me prononcer ici sur ce point—résulte entre autres raisons, de ce fait, que l'avocat de la famille Dreyfus a invoqué justement cette circonstance dans son mémoire comme moyen de revision. La cour de cassation en est donc saisie, et elle aura à se prononcer là-dessus.

"Mais, j'y insiste, rien n'autorise les adversaires du cabinet à interprêter. comme ils le font, l'attitude du ministère dans l'affaire Dreyfus. Il n'intrigue point, il ne s'immisce point dans ce qui es. l'oeuvre exclusive de la cour suprême. Il attend.

"Quand l'arrêt sera rendu, si la revision était repoussée, alors il se préoccuperait—et cela ferait vraisemblablement l'objet d'une délibération du conseil des ministres—de la question de l'annulation."

S'expliquant d'autre part, sur la nouvelle annonçant que le garde-des-sceaux avait déjà pris, d'accord avec le directeur de l'imprimerie nationale, les dispositions nécessaires pour l'impression rapide du rapport du président Ballot-Beaupré, le ministre de la justice a déclaré :

"On s'instruit chaque jour. J'ai demandé au premier président s'il ne convenait pas, afin de faciliter le travail des membres de la cour, de leur remettre, pour le jour même de la lecture du rapport, un exemplaire imprimé de ce rapport.

A quoi M. Mazeau m'a fait observé que l'affaire Dreyfus ne se distinguait pas des autres affaires de revision, et que l'usage défendait qu'un membre de la cour suprême eût connaissance du rapport avant la lecture qu'en doit donner le rapporteur.

"Les seules personnes auxquelles cette défense ne s'applique point sont le rapporteur, cela va de soi, et le procureur-général.

"Maintenant, si la cour juge, après avoir entendu cette lecture qu'il est utile de la livrer à l'imprimerie, les dispositions sont prises, à l'imprimerie natio ales, pour que, dans la nuit même, le rapport, dont la lecture n'occupera qu'une séance, soit imprimé pour être distribué le lendemain.

La Presse Etrangere.

Le "Gaulois," dans un article sur l'affaire Dreyfus, dit :

"Nous avons eu déjà l'occasion de constater avec quelle partialité et quel mépris de la vérité plusieurs journaux étrangers traitent l'affaire Dreyfus, dont ils prennent prétexte pour dénigrer la France et trainer dans la boue notre armée nationale.

"Nous espérions néanmoins que les correspondants parisiens qui sont chargés de fournir quotidiennement à ces journaux le résumé du dossier secret publié par le "Figaro" auraient le respect de la vérité et prendraient soin de transmettre un résumé fidèle et impartial. Vain espoir. Les journaux en question publient des dépêches datées de Paris et ne contenant que des bribes des dépositions prises par-ci, par-là, et toutes favorables aux dreyfusistes, et passent sous silence les dépositions des témoins qui sont accablantes pour le condamné de l'île du Diable, et qui dévoilent les intrigues et les machinations de ses amis.

"Voici un exemple de cette "impartialité" dreyfusiste pris dans le tas :

"Le jour de la publication des dépositions de MM. Gabriel Monod et Hanotaux, une dépêche envoyée de Paris s'exprimait ainsi que suit : "M. Gabriel Monod affirme dans sa déposition que M. Hanotaux, qui était à cette époque ministre des affaires étrangères, l'avait assuré que Dreyfus était innocent. Immédiatement après vient la déposition de M. Hanotaux qui confirme pleinement le témoignage de M. Monod."

"Or, on se rappelle le différend qui s'est élevé, le jour de la publication de ces deux dépositions, entre MM Hanotaux et Monod et la série des lettres rectificatives publiées dans les journaux de Paris et par lesquelles ces deux témoins se contredisaient l'un et l'autre et se donnaient un démenti mutuel.

"Et c'est ainsi que s'écrit l'histoire, et c'est ainsi, c'est-à-dire au moyen de ces dépêches mensongères, que se forme l'opinion publique en Europe sur cette malheureuse affaire."

Le Commandant Marchand.

IL AURA UNE GRANDE RÉCEPTION EN FRANCE.

Paris a été mis en émoi, la semaine dernière, par le bruit de l'assassinat du commandant Marchand. Heureusement la nouvelle a été démentie. Toutefois, cet incident a servi à faire pressentir l'accueil enthousiaste qui attend l'héroïque explorateur et à faire voir les chaleureux sentiments que les Français éprouvent pour lui. Son retour en France excite le plus vif enthousiasme dans tout le pays. Il est probable que le commandant Marchand arrivera dans la 2e semaine de juin. De tous côtés, on lui a déjà envoyé des invitations à des fêtes et à des banquets qui seront donnés en son honneur.

Le Cercle militaire vient de recevoir du célèbre commandant une lettre par laquelle il accepte d'assister à la grande fête militaire qui sera donnée en son honneur, à Paris. Tous fait voir que les Français sont désireux, en présence de la triste affaire Dreyfus, de témoigner leur sympathie à un officier dont ils peuvent être fiers et de lui rendre tous les honneurs possibles. Un officier qui profitera aussi, sans doute, de cet état actuel des esprits, c'est le général Galliéni, qui vient de quitter Madagascar pour rentrer en France. Son administration énergque et toute militaire a tant fait pour l'avantage et les progrès de la nouvelle colonie française qu'il a provoqué l'admiration de ses compatriotes.

On rapporte que l'expédition est en bonne santé et qu'elle arrivera à Djibouti le 17 mai.

UN HOMME HEUREUX.

L'homme heureux c'est celui qui emploie le BAUME RHUMAL pour chasser son rhume.
63

digne de la mission qu'elle a remplie, vous la présentez comme un noble exemple de patriotisme et de religion non seulement à la France, mais aussi au monde chétien.

"En présence des liens plus forts que des liens historiques qui unissent la France aux Etats-Unis il me reste à demander, à demander à Jeanne d'Arc de joindre ses prières aux nôtres et de les porter devant le trône du divin dispensateur de toutes les grâces. Demandons aussi, par son intercession, que notre Sauveur bénisse les fidèles réunis devant l'autel de la cathédrale d'Orléans.

"Dieu bénisse la France! Dieu bénisse la ville d'Orléans! Dieu bénisse l'Eglise universelle! Que Dieu, permettez-moi ce souhait, bénisse mon âme! Qu'il bénisse l'Amérique!"

Cinq cents prélats et prêtres remplissaient le chœur, et le transept de la cathédrale, tandis que 5,000 invités se pressaient dans la nef et les bas-côtés. Plus de 5,000 autres personnes ont vainement essayé de pénétrer dans l'édifice. Le cortège religieux qui a ensuite parcouru les rues de la ville comptait plus de 30,000 personnes. De savants professeurs de l'université, des écrivains renommés, tels que Brunetière, Gaston Paris et François Coppée, ont entendu le panégyrique prononcé par l'archevêque Ireland. Celui-ci, au nom de l'Amérique, a rendu hommage à la France en ces termes:

"J'offre à la France l'hommage de l'Amérique. Celle-ci n'a pas oublié ce que la France a fait pour elle. Les lacs, les fleuves, les villes et les Etats d'Amérique transmettent aux générations qui se succèdent les noms respectés des explorateurs et des missionnaires français. Le drapeau étoilé de l'Amérique, dans sa marche à travers les continents et les océans, rappelle au monde ce qu'une poigné de soldats français a fait pour ce drapeau lorsqu'on l'a déployé pour la première fois, et parmi ceux qui ont embrassé notre liberté nationale à sa naissance nous comptons Louis XVI, Lafayette et Rochambeau."

Le but fondamental du discours de l'archevêque Ireland était de prouver la mission civilisatrice de la France ainsi que sa mission pour propager le christianisme. Il dépeint Jeanne d'Arc comme personnifiant le patriotisme et la piété. En parlant des fausses accusations portées contre elle de ne pas vouloir obéir à l'Eglise, Mgr. Ireland s'est exprimé comme une personne qui protesterait contre des griefs qui lui seraient personnels.

Nouvelles Locales.

Beaucoup de nos compatriotes seront heureux d'apprendre que l'institut Evans Gold Cure pour la guérison de l'alcoolisme est désormais sous la direction d'un Canadien. M. F. Désaulniers, qui, pendant 7 ans a rempli des fonctions analogues dans de grands établissements de ce genre à Montréal et New-York.

Consultez l'annonce de M, Fred. Roach, qui vient d'ouvrir un atelier de réparations, 174 rue Lombard.

C'EST DÉSAGRÉABLE.

L'enrouement est désagréable ; il fait souffrir. Prenez du BAUME RHUMAL, il disparaitra. 62

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c; à 64 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour le blé mouillé.

Farine—Légère baisse. Patente, $1.85 ; Strong Baker, $1.65 ; XXXX. 95 c.

Issues de Meuneries.—Son, $10 ; gru, $12 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $15, à $16 ; d'orge et avoine, $13 à 14 ; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 30 c. à 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

La bonne avoine de semence vaudra de 37 c. à 40 c.

Orge—26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.

Graine de Lin.—Rare ; prix nominal de 70 c à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crèmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix. Demande faible.

Fromage.—Nominal, 9½ c. à 15 c.

Oeufs.—Oeufs conservés, 14 c. à 16 c ; œufs de printemps au détail, 20 c. la douzaine.

Volailles.—Rare Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb. pour bonne qualité, Dindes, 10 c à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8½ c. chaque ; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c. navets, 1½ c. la lb; séleri, 40 c. à 50 c, la douzaine; choux, 1½ c. la lb,; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.

Seneca Root,—Nominal, 21 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre ; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; à $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $7 à $7.50 ; en charges, de $6 à $7.50.

Viandes de Boucherie. — Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 à $5.60 par 100 livres.

Bœuf gelé, première qualité, 5½ c.; frais tué, 6 c. à 6½ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, 5½c.

BOIS.

Prix par lots sur char à Winnipeg.

Tamarac.—$4.00 à $4.25 par corde.

Pin.—Coupé vert, sec, $3.25 à $3.40 par corde.

Pin.—Bois mort, $3.00 à $3,25 par corde.

Epinette.—Blanche, $2.75 à $3.00 par corde.

Tremble.—Coupé vert, sec, $2.40 à $2.50 par corde.

Tremble.—Bois mort, $2.00 à $2.25 par corde.

Chêne.—Coupé vert, sec, $4.00 à $4.25 par corde.

Chêne.—Bois mort, $3.75 à $4.00 par corde.

PLANCHE.

En cour à Winnipeg.

No. 1 ordinaire, $18.50 le mille. 2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

No. 2 ordinaire, $16.50 le mille. 2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

NORD-OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au-dessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'anné :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525

Bêtes d'élevage expédiées durant l'année 20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année..............$409,455.25

5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Est pour aider à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

Peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

THOMAS GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Ont.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. Martin, D. L. S., propriétaire-éditeur.

Fraude Scandaleuse.

Procede Inoui.

L'article qui suit et intitule "Une Maneuvre , Malheureuse" avait ete compose et les epreuves en avaient meme ete corrigees.

Nous devions donc croire qu'il serait insere dans le present No.,— Le Lecteur peut s'imaginer de notre indignation lorsque nous nous apercumes que l'article en question aviat ete supprime par notre prote.

Etant donne que celui-ci a admis avoir fait part de cet article a Mr. Bertrand; et en veu du fait queMr. S. A. D. Bertrand est *La Seule Personne* responsable de la nomination dę Mr: Prud'homme—nomination qui a cree une indignation generale par notre province; de plus etant connu que notre prote continue ses services sous l'administration de Mr. Bertrand a qui notre journal a ete trans porte—en vue de tous ces faits disons nous, il est permis de nous demender si ces deux hommes (Bertrand et le prote), n'etaient point de connivence pour commettre la fraude dont nous nous plaingnons.

Si la loi peut attaindre un tel delit, le lecteur peut-etre assure qu'elle sera appliqueedans toute sa rigueur.

Les faits relativement a la nomination de Mr. Prud'homme sont comme suit;

Mr. S. A. D. Bertrand a recommande cette nomination au ministre de L'Interieur, et demanda a celui-ci d'en telegraphier la nouvelle a Mr. Prud'homme. Le telegramme de Mr. Sifton a Mr. Prud'homme se lit camme suit "You have *been recommended* and appointed."

Lorsque Mr. Sifton se rendit compte de l'impopularite de cet appointment et qu'il en demanda des explications a Mr. Bertrand, celui-ci se contenta de denigrer Mr. Mr. Paradis qui avait ete fortement appuye par l'association liberal, et de faire croire que Sir Wilfrid Laurier ctait entierement oppose a la nomination de Mr. Pacaud—insinuation qui doit etre fause, connaissant bien les bonnes dispositions de Mr. Laurier envers Mr. Pacaud.

Depuis son retour a Winnipeg, Mr. Bertrand a voulu faire retomber la faute commise sur les epaules de de Messiers Sifton et Laurier.

De la l'article qui suit et qui comme nous l'avons explique a ete supprime.

A. M.

Une Maneuvre Malheureuse.

Nous avons garde le silence au sujet de la nomination de M. J. F. Prud'homme, comme secretaire de la Commission des Scrips du Nord-Ouest, et notre intention etait de conserver cette attitude malgre le juste mecontentement souleve par cette nomination dans tout le parti liberal francais au Manitoba.

Nous estimons en effet que les questions de personne ou d'interet personnel, ne meritent point de retenir l'attention d'un journal; il a mieux a faire.

Malheureusement, nous ne pouvons laisser s'accrediter un bruit qui est en lui-meme une maneuvre coupable.

Certaines personnes ont cru habile d'attribuer au Ministre de l'interieur, l'hon, M. Sifton, l'iniative de cette nomination, et ont cherche ainsi a faire retomber sur lui toute la responsabilite de ce choix.

Or, c'est une detestable maneuvre, et les auteurs de cette rumeur sont a blamer vertement.

Nous sommes autorises a opposer a cette historie, un dementi formel; l'hon Ministre de l'interieur n'a fait cette nominafion que sur la presentation de qui de droit; il ne saurait donc etre rendu responsable pour un choix qu'il n'a pas fait.

En bonne justice, il faut rendre a Cesar ce qui est a Cesar.

Nous regrettons d'avoir ete oblige de sortir de notre reserve, mais la faute en retombe toute entiere sur ceux qui ont rendus necessaire cette protestation.